

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphane tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 6 mai 2013, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé
	Renald Côté
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault
	Manon Dupont
Monsieur le maire	Jean-Pierre Gratton

Étaient absents :

Monsieur le conseiller	Sébastien Dubé
Madame la conseillère	Kathie Deschamps

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Jean-Pierre Gratton, qui s'assure qu'il y a quorum.

13.05.104
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants en affaires nouvelles : soumissions abat-poussière, soumission balai de rue, lumières anti-vandalisme, embauche des monitrices, achat d'un polyester pour la fresque et demande de la CDC.

13.05.105
LECTURE ET RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
AVRIL 2013

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 avril, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et adopté à l'unanimité de procéder à l'acceptation de ce dernier.

13.05.106
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par madame la conseillère Manon Dupont et adopté à l'unanimité de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois d'avril 2013 s'élevant à 15 075,84 \$ et des comptes courants s'élevant à 61 971,75 \$, pour un grand total de

comptes et approbations se chiffrant à 77 047,59 \$.

13.05.107

AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AVRIL 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration et les loisirs pour le mois d'avril 2013.

ADM-13-04-003

V-13-04-003

L-13-04-003

13.05.108

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MAI 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie et les loisirs pour le mois de mai 2013.

ADM-13-05-001

V-13-05-001

L-13-05-001

13.05.109

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois d'avril 2013.

ADMINISTRATION

13.05.110

TRANFERTS BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2013

Il est proposé par madame la conseillère Manon Dupont et résolu à l'unanimité de procéder aux transferts budgétaires suivants :

La somme de 688 \$:

Du compte # 02-13020-670
(Fournitures de bureau)

Au compte # 02-13020-522
(Entretien réparation bureau municipal)

La somme de 682 \$:

Du compte # 02-32035-455
(Immatriculation Dodge 1994)

Au compte # 02-32030-455
(Immatriculation Silverado)

La somme de 949 \$:
Du compte # 02-32035-525
(Entr./rép. Dodge 1994- Été)

Au compte # 02-32030-455
(Immatriculation Silverado)

La somme de 551 \$:
Du compte # 02-32035-525
(Entr./rép. Dodge 1994- Été)

Au compte # 02-32030-525
(Entr./rép. Silverado)

La somme de 750 \$:
Du compte # 02-33015-525
(Entr./rép. Dodge 1994- Hiver)

Au compte # 02-32030-525
(Entr./rép. Silverado)

La somme de 350 \$:
Du compte # 03-21011-000
(Remb. capital-Silverado)

Au compte # 02-92111-870
(Remb. intérêts – Silverado)

La somme de 5 433 \$:
Du compte # 03-21011-000
(Remb. capital-Silverado)

Au compte # 03-31000-000
(Activités d'investissement)

13.05.111

CHANGEMENT DU FINANCEMENT DE CERTAINS INVESTISSEMENTS

ATTENDU QUE la Municipalité désire financer certains investissements à même ses activités financières de l'année 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de modifier la source de financement des travaux prévus dans les résolutions # 12.07.218, 12.09.281, 12.10.310 et 12.12.406 de la façon suivante :

Résolutions # 12.09.281 et 12.12.406

La Municipalité puisera à même ses activités financières de l'année 2012 pour financer la mise en place du trottoir de la rue Viger et non pas à partir du Fonds sur les droits payés par les exploitants de carrières et sablières.

Résolution # 12.10.310

La Municipalité puisera à même ses activités financières de l'année 2012 pour financer les travaux effectués sur la route Thériault et non à partir du Fonds sur les droits payés par les exploitants de carrières et sablières.

Résolution # 12.07.218

La Municipalité puisera à même ses activités financières de l'année 2012 pour financer les travaux de la nouvelle rue Caillouette et non à partir du surplus accumulé.

13.05.112

MANDAT À LA FIRME ACTUEL-CONSEIL

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à la firme Actuel-conseil de lui fournir une offre de services pour le suivi des travaux visant l'ajout d'une unité de déphosphatation chimique aux étangs aérés qui sera réalisé en régie interne ;

ATTENDU QUE la firme Actuel-conseil a soumis une offre de services s'élevant à 16 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de suivi du projet d'ajout d'une unité de déphosphatation chimique, à la firme Actuel-conseil, tel que décrit dans sa proposition # DENV37.2013, datant du 15 avril 2013, pour un montant de 16 000 \$, plus les taxes applicables.

13.05.113

DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE LA VIRÉE SITUÉE SUR LA ROUTE DES SAUVAGES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de déplacement de la virée des camions située sur la Route des Sauvages, au sud du 4e rang Est, de la part du propriétaire du 525, Route des sauvages ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité de ne pas déplacer la virée en question, à moins que le propriétaire du 525, Route des Sauvages, soit disposé à en payer la totalité des coûts. Si c'est le cas, les travaux devront être réalisés en fonction de la programmation des travaux annuels.

13.05.114

MISE À PIED DE L'ÉQUIPE DE DÉNEIGEMENT SUR APPEL

Il est proposé par madame la conseillère Manon Dupont et résolu à l'unanimité d'entériner la mise à pied de l'équipe de déneigement sur appel, en date du 14 avril 2013.

13.05.115

FACTURATION DE LA CONSOMMATION D'EAU À LA COMMISSION SCOLAIRE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP POUR L'ANNÉE 2012

ATTENDU QUE le nouveau compteur d'eau électronique de la Commission scolaire n'a pas été calibré adéquatement et qu'il n'est apparemment pas possible de récupérer les données ;

ATTENDU QUE les dernières données de consommation d'eau que la Municipalité a récupérées ne semblent pas les mêmes que celles de la Commission scolaire puisque celle-ci ne dispose plus d'aucunes données pour l'année 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de facturer la Commission scolaire Kamouraska Rivière-du-Loup, pour l'année 2012, de la façon suivante : 212,70 \$ pour la consommation d'eau en 2012 ce

qui correspond à la consommation moyenne (facturation moyenne) des trois dernières années (2009, 2010, 2011).

13.05.116
FORMATION ADMQ

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité de permettre au directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, de s'inscrire et de participer à la séance de perfectionnement intitulée : « l'accès aux documents des organismes publics, cours pratique », organisée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), le 15 mai 2013 à Rivière-du-Loup, au coût de 270 \$, plus les taxes applicables, et à lui rembourser ses frais de déplacement.

13.05.117
AVIS DE MOTION PORTANT SUR L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Manon Dupont à l'effet que la Municipalité adoptera, lors d'une séance ultérieure, un nouveau règlement relatif aux animaux, plus complet que celui en vigueur et qui sera semblable pour toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup.

13.05.118
AVIS DE MOTION PORTANT SUR L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA PAIX ET LE BON ORDRE

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Hervé Dubé à l'effet que la Municipalité adoptera, lors d'une séance ultérieure, un nouveau règlement sur la paix et le bon ordre qui sera semblable pour toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup.

13.05.119
MISE EN VENTE DU TRACTEUR WHITE AVEC SOUFFLEUR

ATTENDU QUE la Municipalité désire se départir du tracteur White avec souffleur pendant qu'il possède encore une certaine valeur marchande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité de confier le mandat de mise en vente aux enchères du tracteur White avec souffleur, au directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Nicolas Dionne.

13.05.120
AIDE FINANCIÈRE PONCTUELLE POUR LE MANOIR DE SAINT-ÉPIPHANE

ATTENDU QUE la résidence pour personnes âgées, appelée Le Manoir, a plusieurs logements vacants et que sa situation financière en est affectée ;

ATTENDU QUE monsieur le Député Jean D'Amour ainsi que la Caisse populaire

Desjardins de Viger ont signifié leur intention d'accorder une aide financière ponctuelle de 1 500 \$ au Manoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Épiphanie accorde une aide financière ponctuelle de 1 500 \$ au Manoir, conditionnellement à ce que le montant soit investi dans la rénovation des planchers.

13.05.121

DEMANDE DE PRÊT D'ESTRADES, DE POUBELLES ET DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS INCENDIE POUR L'ÉVÉNEMENT SUPERCROSS

Il est proposé par madame la conseillère Manon Dupont et résolu à l'unanimité que la Municipalité loue gratuitement les estrades du terrain de balle-molle, certaines poubelles du Centre des loisirs, le camion de sauvetage, un ou des tuyaux incendie, aux organisateurs de l'événement Supercross, aux conditions suivantes :

- Tous les biens loués devront être remis en place dans le même état ;
- Seuls les pompiers sont autorisés à manipuler une borne-fontaine ;
- Le ou les pompiers présents sur le site ne seront pas rémunérés ;
- Les organisateurs de l'événement s'engagent à louer gratuitement leur réfrigérateur à la Municipalité, lors de la tenue du Festival de l'Épi.

13.05.122

NOMINATION DE PERSONNES-RESSOURCES DE LA MUNICIPALITÉ POUR HYDRO QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité de nommer le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, ainsi que le contremaître municipal, monsieur Pierre Fortin, à titre de personnes-ressources de la Municipalité de Saint-Épiphanie auprès de la Société d'état Hydro Québec.

13.05.123

PARTICIPATION À LA 36^E CONFÉRENCE RÉGIONALE DU RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de permettre au contremaître municipal, monsieur Pierre Fortin, ainsi qu'à l'opérateur du réseau d'aqueduc, monsieur Simon Lemieux, de s'inscrire et de participer à la 36^e conférence régionale du RÉSEAU environnement, qui aura lieu le jeudi 16 mai 2013 à Amqui, au coût de 150 \$, et à leur rembourser leurs frais de déplacement.

13.05.124

DEMANDE DE GRATUITÉ DE LOCATION DU CHALET DES PATINEURS PAR LE COMITÉ VIGILANCE SOCIALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de gratuité de location du chalet des patineurs par les organisateurs des formations gratuites visant la prévention des abus envers les aînés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité de ne pas accorder la gratuité de location du chalet des patineurs pour la tenue de ces formations.

13.05.125

DENMANDE D'AMÉLIORATION DU CONTRÔLE DES QUANTITÉS DE MATÉRIAUX GRANULAIRES EXTRAITES DES CARRIÈRES ET SABLIERES DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU QUE les montants totaux recueillis dans le Fonds pour les carrières et sablières de la MRC, qui sont par la suite redistribués aux Municipalités, diminuent à chaque année depuis 2010 ;

ATTENDU QUE la déclaration des exploitants des carrières et sablières est de type volontaire et qu'aucun contrôle direct n'est appliqué sur les sites d'exploitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Épiphrane demande à la MRC de Rivière-du-Loup d'analyser la possibilité d'implanter une procédure permanente de contrôle systématique (ex. : contrôle électronique) des quantités de matériaux granulaires extraites de toutes les carrières et sablières en exploitation dans la MRC. Une copie de cette résolution sera acheminée à toutes les autres municipalités de la MRC.

13.05.126

DEMANDE DE DÉPLACEMENT D'UNE BORNE FONTAINE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de déplacement d'une borne fontaine par le propriétaire du 283, rue Gagnon, en raison de la construction future d'un garage ;

ATTENDU QUE la borne fontaine était déjà en place avant que le propriétaire actuel du 283, rue Gagnon, ne s'en porte acquéreur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de ne pas déplacer la borne fontaine qui jouxte le terrain du propriétaire du 283, rue Gagnon ; mais de proposer au demandeur de cette requête que les travaux pourraient être réalisés par la municipalité à la condition qu'il en assume l'entièreté des frais.

13.05.127

PAIEMENT DES HONORAIRES DE LA FIRME ROCHE

Il est proposé par madame la conseillère Manon Dupont et résolu à l'unanimité de procéder au paiement des honoraires de la firme Roche concernant la venue de l'ingénieur au sujet du remplacement du réservoir d'eau potable, au coût de 952,93 \$, plus les taxes applicables.

VOIRIE

13.05.128

ACHAT D'UN TRACTEUR À PELOUSE

ATTENDU QUE le tracteur à pelouse de la Municipalité est en mauvaise condition malgré de nombreuses réparations ;

ATTENDU QUE l'employé saisonnier qui sera embauché aura notamment pour tâche d'effectuer la tonte de la pelouse des parcs et des espaces verts ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission pour un tracteur à pelouse Z-Force S 48 commercial à trois fournisseurs d'équipements ;

ATTENDU les prix reçus :

- Gérard Castonguay & Fils inc. : 4 895 \$;
- Jean Morneau inc. : 4 800 \$;
- Les Équipements SM 2000 inc. : 4 499 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir fait l'acquisition d'un tracteur à pelouse Z-Force S 48 commercial, au coût de 4 499 \$, plus les taxes applicables, auprès du fournisseur Les Équipements SM 2000 inc.

13.05.129

ACHAT D'UN BALAI MÉCANIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à deux fournisseurs de fournir une soumission pour l'achat d'un balai mécanique ;

ATTENDU les prix reçus :

- Dickner inc. : 877 \$;
- Jean Morneau inc : 850 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir fait l'acquisition d'un balai mécanique au coût de 850 \$, plus les taxes applicables, auprès du fournisseur Jean Morneau inc.

13.05.130

ACHAT D'UNE FENÊTRE POUR LE CENTRE DES LOISIRS SIMONE-SIMARD

ATTENDU QUE la Municipalité avait prévu remplacer la fenêtre cassée du Centre des loisirs située vis-à-vis l'ancien bar de la Salle de quilles ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à trois fournisseurs de fournir une soumission ;

ATTENDU les prix reçus :

- Centre rénovation Temis enr. (RONA) : 287,82 \$;
- Dynaco BMR Rivière-du-Loup : 204,51 \$;
- La Coop Agriscar Unimat : 203,32 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de la fenêtre d'une largeur de 27,5 pouces et d'une hauteur de 29 pouces, auprès du fournisseur La Coop Agriscar Unimat, au coût de 203,32 \$, plus les taxes applicables.

13.05.131

ACHAT D'UNE BARRE D'ACCROCHAGE POUR LE CAMION SILVERADO

ATTENDU QUE le nouveau camion Silverado remplace le camion Dodge mais qu'il ne possédait pas de barre d'accrochage au moment de son achat ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission pour l'achat et l'installation d'une barre d'accrochage aux deux fournisseurs suivants : Garage chs. ed. Gagnon & Fils inc. et Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée ;

ATTENDU les prix reçus :

- Garage chs. ed. Gagnon & Fils inc. : 428,04 \$ (installation incluse) ;
- Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée : 500 \$ (installation incluse).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Manon Dupont et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir octroyé le contrat d'achat et d'installation d'une barre d'accrochage pour le camion Silverado, au fournisseur Garage chs. ed. Gagnon & Fils inc., pour un montant de 428,04 \$, plus les taxes applicables.

INCENDIE

13.05.132

RAPPORTS MENSUELS DES MOIS DE FÉVRIER ET AVRIL

Monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, remet aux membres du conseil une copie des rapports mensuels d'incendie des mois de février et avril 2013.

13.05.133

MANDAT AU CHEF POMPIER ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA MISE SUR PIED D'UN COMITÉ INTERNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de confier au directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, et au chef pompier, monsieur Dany Dubé, le mandat de former un comité interne, chargé de travailler sur le devis du prochain camion de pompier, à proposer au conseil, de même

que pour le projet d'entente incendie avec la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger. Monsieur Renald Côté, conseiller municipal, fera partie de ce comité.

LOISIRS

13.05.134

NOUVELLES TARIFICATIONS POUR LE CAMP DE JOUR ET LE SOCCER - ÉTÉ 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité d'accepter les nouvelles tarifications du camp de jour et celle du soccer – été 2013, qui prévoient :

<u>Camp de jour</u>	sans service de garde	avec service de garde
Un enfant :	70 \$	105 \$
Deux enfants :	105 \$	155 \$
Trois enfants et plus :	130 \$	205 \$

Soccer

4 à 6 ans	gratuit
Un enfant	30 \$
Deux enfants	50 \$
Trois enfants et plus	65 \$

AFFAIRES NOUVELLES

13.05.135

SOUSSIONS ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE des invitations à soumissionner pour l'achat d'abat-poussière ont été faites auprès des entreprises suivantes :

- Sel Warwick – 365 \$ / tonne – livraison incluse
- Somavrac – 396,14 \$ / tonne – livraison incluse
- SEBCI – 450 \$ / tonne – livraison incluse

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de l'abat-poussière à la firme Sel Warwick, soit le plus bas soumissionnaire, au coût de 365 \$ / tonne, livraison incluse, plus les taxes applicables, et de commander un total de 35 tonnes de produit.

13.05.136

SOUSSION BALAI DE RUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et accepté à la majorité des conseillers, d'entériner la décision d'avoir octroyé le contrat de nettoyage des rues du village à l'entreprise Albert Castonguay & Fils, au coût de 132.50 \$ / h, pour 11 heures de travail, plus les taxes applicables.

13.05.137**LUMIÈRES ANTI-VANDALISME**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Épiphanie procède à l'achat de cinq (5) lumières anti-vandalisme avec détecteur de mouvement, au coût de 69,95 \$ par lumière, plus les taxes applicables, auprès du fournisseur Les Équipements Yves Landry inc. Il est prévu 1 lampe pour la bibliothèque (côté nord), 2 lampes pour le chalet des patineurs (côtés nord et est), 1 lampe pour la Maison des jeunes (côté est), et 1 lampe pour le Centre des loisirs Simone-Simard (côté est).

13.05.138**EMBAUCHE DES MONITRICES DU CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité de suivre les recommandations du Comité de sélection et de procéder à l'embauche de mademoiselle Élisabeth Pelletier, à titre de coordonnatrice, mademoiselle Marianne Thériault, à titre d'animatrice et de mademoiselle Sandra April, à titre d'animatrice, aux conditions prévues dans leurs contrats de travail. Il est prévu que mademoiselle Sandra April suivra une formation dispensée par l'Unité régionale de loisir et du sport (URLS), les 8 et 9 juin 2013, à Saint-Modeste, au coût de 120 \$, plus les taxes applicables.

13.05.139**ACHAT D'UN POLYESTER POUR PROTÉGER LA FRESQUE AU CHALET DES PATINEURS**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Dupont et résolu à l'unanimité d'entériner l'achat de 11 feuilles de Polyester PETG 0,020 claire, en feuilles de 4 pieds * 8 pieds, à 13,81 \$ / feuille, plus les taxes applicables, auprès du Fournisseur EM Plastic, dans le but de protéger la fresque murale au chalet des patineurs.

13.05.140**DEMANDE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

13.05.141**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 21 h 04.

13.05.142

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Renald Côté et acceptée à l'unanimité à 21 h 08.

Jean-Pierre Gratton, maire

Nicolas Dionne, directeur général
et secrétaire-trésorier